

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2018

**Arrêtés par le Conseil d'administration Crédit Agricole Mutuel de Champagne-
Bourgogne en date du 25 janvier 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée
Générale Ordinaire en date du 22 mars 2019**

Le 4 Mars 2019
J. Kermarrec


Siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 TROYES - RCS TROYES 775 718 216
Direction Générale : 18 rue Davout - 21085 DIJON CEDEX 9

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE.....	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	7
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	11
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	13
COMPTE DE RÉSULTAT	13
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	14
BILAN ACTIF.....	15
BILAN PASSIF	16
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	17
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	18
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018	21
TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1 ^{ER} JANVIER 2018.....	21
TRANSITION ENTRE LES DÉPRECIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9	22
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS.....	26
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	26
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	26
1.2 Principes et méthodes comptables.....	29
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	58
2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.....	62
3. Risque de crédit	63
3.1 Risque de crédit	63
3.2 Risque de marché	85
3.3 Risque de liquidité et de financement.....	89
3.4 Comptabilité de couverture.....	91
3.5 Risques opérationnels.....	96
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires	96
4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	98
4.1 Produits et Charges d'intérêts	98
4.2 Produits et charges de commissions.....	99
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	100
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	101
4.5 Produits (charges) nets des autres activités.....	102
4.6 Charges générales d'exploitation	102
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	103
4.8 Coût du risque	104
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	105
4.10 Impôts.....	106
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	107

5.	Informations sectorielles	110
6.	Notes relatives au bilan	111
6.1	Caisse, banques centrales	111
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	111
6.3	Instruments dérivés de couverture	113
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	113
6.5	Actifs financiers au coût amorti.....	116
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....	120
6.7	Exposition au risque souverain.....	122
6.8	Passifs financiers au coût amorti.....	123
6.9	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	124
6.10	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	126
6.11	Comptes de régularisation actif, passif et divers	127
6.12	Immeubles de placement	128
6.13	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	128
6.14	Provisions.....	129
6.15	Dettes subordonnées	131
6.16	Capitaux propres	131
6.17	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	134
7.	Avantages au personnel et autres rémunérations	136
7.1	Détail des charges de personnel	136
7.2	Effectif moyen de la période	136
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	136
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	137
7.5	Autres avantages sociaux	140
7.6	Rémunérations de dirigeants.....	140
8.	Engagements de financement et de garantie et autres garanties.....	141
9.	Reclassements d'instruments financiers.....	143
10.	Juste valeur des instruments financiers	143
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	144
10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	147
11.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018	153
11.1	Informations sur les filiales	153
11.2	Composition du périmètre	154
12.	Participations et entités structurées non consolidées	157
12.1	Participations non consolidées	157
12.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	158
13.	Événements postérieurs au 31 décembre 2018.....	158

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Société à capital et personnel variable

Siège social : 269, faubourg Croncels – 10000 Troyes

Siren 775 718 216 RCS Troyes

Code APE : 6419Z

Sont rattachées à la Caisse régionale 85 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Selon la méthode de l'Entité consolidante, les comptes consolidés intègrent les comptes de la Caisse régionale, des Caisses locales, d'un fonds dédié et de trois FCT Crédit Agricole Habitat (2015, 2017 et 2018).

Par convention, la dénomination « Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne » désignera l'entité consolidante dans les présentations suivantes.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,59 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 378 305 actions propres au 31 décembre 2018, soit 0,15 % de son capital, contre 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole SA, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Le groupe Crédit Agricole Champagne Bourgogne fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

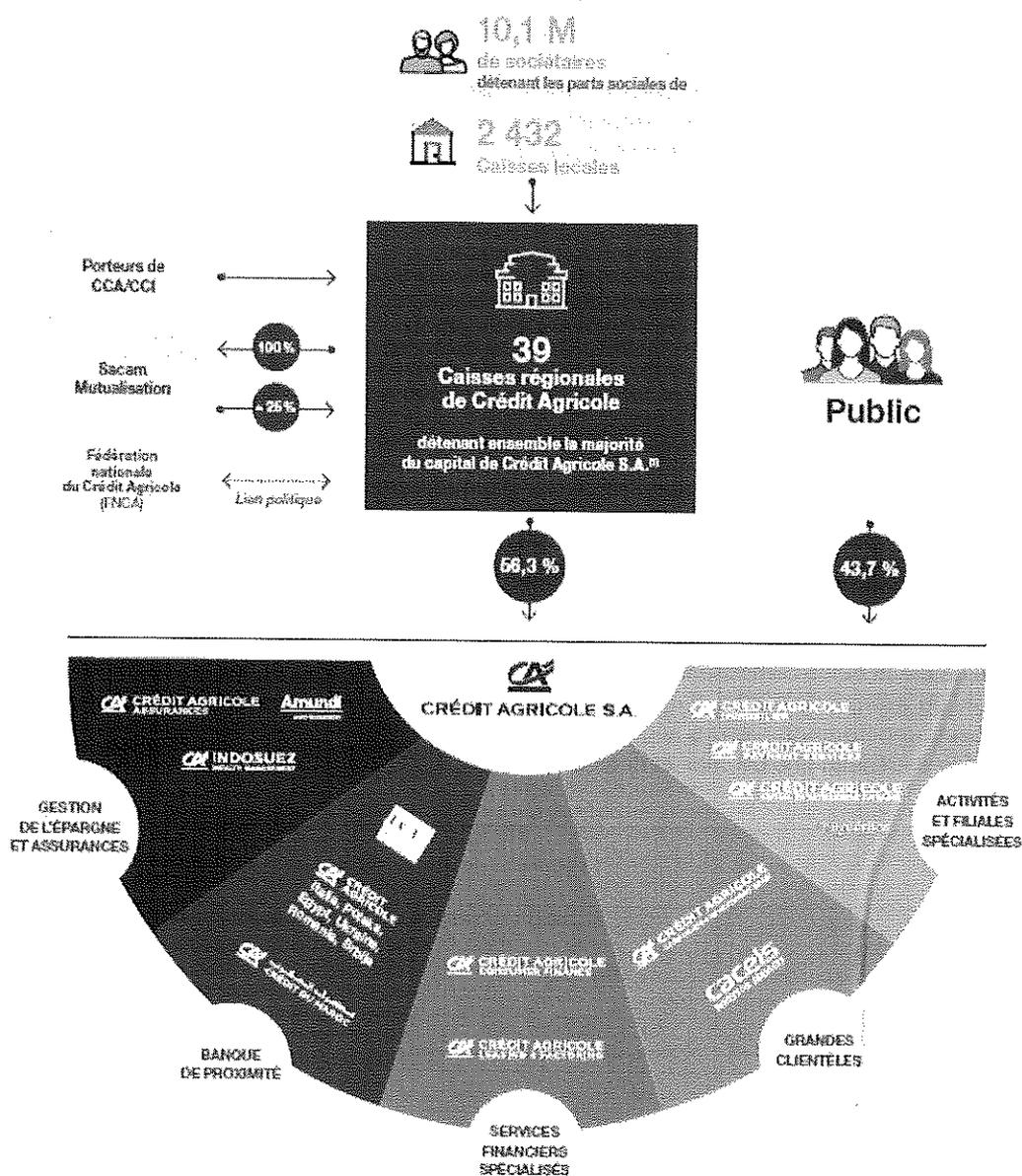
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A.,
l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) via la SAS Rue La Boétie. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

✓ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

✓ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

✓ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

✓ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont

enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

✓ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire

✓ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

✓ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014, directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

➤ **Garanties spécifiques apportées par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (SWITCH)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4. Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

- **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales**

L'encours des comptes courants ordinaires des Caisses locales est de 18.110 milliers d'euros et celui des comptes courants bloqués est de 48.399 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Au sein du capital de Champagne-Bourgogne, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses Locales s'élèvent à 79.392 milliers d'euros.

- **Relations entre la Caisse régionale et ses principales filiales :**

<i>En milliers d'euros</i>	Participations		Refacturation Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aux filiales
	Valeur au bilan	% de capital détenu	HT en KE
ACTIF 'INVEST	5 029	100,00	
CADINVEST	9 017	100,00	0
CACB IMMOBILIER	4 887	100,00	299
CREINVEST CHAMPAGNE-BOURGOGNE	1 198	100,00	0
ICAUNA FINANCES	834	97,60	0
VILLAGE BY CACB	500	100,00	0
Valeur au bilan	21 465		

- Principaux dirigeants au 31 décembre 2018 :

Président

M. Jean-Yves REMILLET

Vice-Présidents

Mme Ghyslaine VERSTRAETE

M. Claude CHATELOT

M. Damien CONTAT

M. Bernard MOISSETTE

Autres membres du bureau

M. Michel DOMBRECHT

M. Etienne GHISALBERTI

M. Christophe MASSON

Direction Générale

M. Jacques KERMARREC

Administrateurs

M. Philippe BERTRAND

M. Thierry BIERNE

Mme Marie-Isabelle FAUCONNIER

Mme Anne LAURENT

Mme Florence LEMAIRE-SEPTIER

M. Luc LEVEQUE

M. Christophe PAUCHARD

M. Denis PELLETIER

Mme Florence QUINET

Mme Isabelle ROBERT

Direction Générale Adjointe

M. Philippe CARPENTIER

M. Renaud CHAUMIER

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	268 770	295 884
Intérêts et charges assimilées	4.1	(99 576)	(122 594)
Commissions (produits)	4.2	176 781	178 738
Commissions (charges)	4.2	(35 174)	(38 717)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(2 025)	(77)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(67)	
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(1 958)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	36 874	
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		□	
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		36 874	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			35 698
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		□	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	
Produits des autres activités	4.5	1 165	1 520
Charges des autres activités	4.5	(952)	(847)
Produit net bancaire		345 863	349 605
Charges générales d'exploitation	4.6	(190 246)	(187 408)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(8 306)	(8 199)
Résultat brut d'exploitation		147 311	153 998
Coût du risque	4.8	4 284	(8 283)
Résultat d'exploitation		151 595	145 715
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(14)	(78)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		□	□
Résultat avant impôt		151 581	145 637
Impôts sur les bénéfices	4.10	(39 016)	(46 523)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		□	□
Résultat net		112 565	99 114
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□
Résultat net part du Groupe		112 565	99 114

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		112 565	99 114
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	(334)	(464)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	(95 568)	□
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(95 902)	(464)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	3 035	(115)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	(92 867)	-579
Gains et pertes sur écarts de conversion		□	□
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			27 817
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	(1 263)	□
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		□	□
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 263)	27 817
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	385	(757)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		□	□
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	(878)	27 060
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	(93 745)	26 481
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18 820	125 595
Dont part du Groupe		18 820	125 595
Dont participations ne donnant pas le contrôle		□	□

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables		
---	--	--

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	68 956	70 345	70 345
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	444 564	209 344	1 884
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 062	1 884	□
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		442 502	207 460	□
Instrument(s) dérivé(s) de couverture	3.1-3.2- 3.4	11 521	19 560	19 560
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4	1 478 083	1 703 081	□
<i>Instrument(s) de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		185 796	319 331	□
<i>Instrument(s) de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 292 287	1 383 750	□
Actifs financiers disponibles à la vente				1 610 520
Actifs financiers au coût amorti	3.3-6.5- 6.7	11 380 195	10 973 483	□
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		476 417	533 917	533 917
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		10 453 398	10 018 465	10 020 936
<i>Titres de dettes</i>		450 380	421 101	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		24 475	(2 367)	(2 367)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				420 185
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	54 729	57 098	61 842
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	206 133	255 265	255 265
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□		□
Participations dans les entreprises mises en équivalence		□		□
Immeubles de placement	6.12	2 319	2 150	2 150
Immobilisations corporelles	6.13	90 178	87 158	87 158
Immobilisations incorporelles	6.13	29	28	28
Ecarts d'acquisition		□		□
Total de l'actif		13 761 182	13 375 145	13 081 423

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Banques centrales	6.1	□		□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2 189	1 953	1 953
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 189	1 953	□
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		□		□
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	72 593	60 614	60 614
Passifs financiers au coût amorti		11 203 506	10 762 184	□
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	6 775 177	6 554 428	6 562 005
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	4 391 093	4 189 344	4 189 344
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	37 236	18 412	18 412
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9 294	10 594	10 594
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	865	1 149	776
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	200 700	181 057	181 057
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□		□
Provisions	6.14	56 466	49 217	49 217
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.15	□	113 035	113 035
Total dettes		11 545 613	11 179 803	11 187 007
Capitaux propres		2 215 569	2 195 342	1 894 416
Capitaux propres part du Groupe		2 215 559	2 195 332	1 894 406
Capital et réserves liées		473 084	463 676	463 675
Réserves consolidées		1 520 406	1 528 407	1 290 002
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		109 504	203 249	41 615
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		□		□
Résultat de l'exercice		112 565	□	99 114
Participations ne donnant pas le contrôle		10	10	10
Total du passif		13 761 182	13 375 145	13 081 423

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle								
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés	
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres
<i>En milliers d'euros</i>																	
Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié	248 455	1 510 748	0	0	1 759 203	15 134	0	15 134	0	1 774 335	0	0	0	0	1 774 345		
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	15 134	0	1 774 335	0	0	0	0	1 774 345		
Capitaux propres au 1er janvier 2017	248 455	1 510 748	0	0	1 759 203	15 134	0	15 134	0	1 774 335	0	0	0	0	1 774 345		
Augmentation de capital	6 119	0	0	0	6 119	0	0	0	0	6 119	0	0	0	0	6 119		
Variation des titres auto-détenus	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dividendes versés en 2017	-	(11 643)	0	0	(11 643)	0	0	0	0	(11 643)	0	0	0	0	(11 643)		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Mouvements liés aux opérations en actions	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	0	0	0	0	26 481	0	26 481	0	26 481	0	0	0	0	26 481		
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Résultat 2017	-	0	0	0	0	0	0	99 114	0	99 114	0	0	0	0	99 114		
Autres variations	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Capitaux propres au 31 décembre 2017	254 574	1 489 103	0	0	1 753 677	41 615	0	41 615	99 114	1 894 406	0	0	0	0	1 894 416		
Affectation du résultat 2017	-	99 114	0	0	99 114	0	0	0	(99 114)	0	0	0	0	0	0		
Capitaux propres au 1er janvier 2018	254 574	1 588 217	0	0	1 852 791	41 615	0	41 615	0	1 894 406	0	0	0	0	1 894 416		
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (3)	-	139 292	0	0	139 292	161 534	0	161 534	0	300 926	0	0	0	0	300 926		
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retraité	254 574	1 727 509	0	0	1 992 083	203 249	0	203 249	0	2 195 332	0	0	0	0	2 195 342		
Augmentation de capital	9 408	0	0	0	9 408	0	0	0	0	9 408	0	0	0	0	9 408		
Variation des titres auto-détenus	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Émissions d'instruments de capitaux propres	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dividendes versés en 2018	-	(12 154)	0	0	(12 154)	0	0	0	0	(12 154)	0	0	0	0	(12 154)		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Mouvements liés aux paiements en actions	-	57	0	0	57	0	0	0	0	57	0	0	0	0	57		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 408	(12 095)	0	0	(2 687)	0	0	0	0	(2 687)	0	0	0	0	(2 687)		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(30)	0	0	(30)	(878)	(92 667)	(93 745)	0	(93 775)	0	0	0	0	(93 775)		
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves transférés en réserves	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Résultat 2018	-	4 124	0	0	4 124	0	0	0	112 565	112 565	0	0	0	0	112 565		
Autres variations	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Capitaux propres au 31 décembre 2018	263 982	1 729 508	0	0	1 993 490	202 371	(92 667)	109 504	112 565	2 215 559	0	0	0	0	2 215 569		

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de traitement de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôt		151 581	145 637
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		8 305	8 025
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	□	□
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		(6 892)	(1 573)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Résultat net des activités d'investissement		14	1 555
Résultat net des activités de financement		3 507	6 957
Autres mouvements		3 055	4 712
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		7 989	19 676
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		240 143	226 396
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(215 270)	(282 753)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(143 667)	(88 925)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		73 756	15 062
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts versés		(35 469)	(28 829)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(80 507)	(159 049)
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		79 063	6 264
Flux liés aux participations (1)		(5 342)	(3 592)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(11 650)	(10 803)
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(16 992)	(14 395)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		(2 746)	(5 523)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(97 714)	1 400
Flux provenant des activités abandonnées		□	□
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(100 460)	(4 123)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		□	□
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(38 389)	(12 254)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		84 903	97 158
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		70 345	59 356
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		14 558	37 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		46 667	84 903
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		68 956	70 345
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(22 289)	14 558
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(38 236)	(12 255)

* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation significatifs de la période. Au cours de l'année 2018, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à -5,3 millions d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisition de titres C2MS pour 0,7 M€
- acquisition de titres CA Régions Développement pour 0,4 M€
- libération de titres Actif Invest pour 2,5 M€
- libération de titres CAC PME pour 1 M€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne à ses actionnaires, à hauteur de 12,1 millions d'euros pour l'année 2018.

(3) Au cours de l'année 2018, les échéances de dettes subordonnées s'élèvent à 110 millions d'euros.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018
TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1^{ER} JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

> **Actifs financiers**

Actifs financiers		31/12/2017		01/01/2018												
		IAS 39		Reclassements au titre d'IFRS 9												
		Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			Actifs financiers au coût amorti		Actifs non courants destinés à être cédés et activés	Participations dans les entreprises mises en équivalence	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instrument de capitaux propres	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SFPI	Actes représentatifs de droits en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur	Instrument dérivés de couverture	Instrument de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument de capital propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes			
En milliers d'euros																
	Banques Centrales	23 672	23 672													
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 884		1 884												
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 884		1 884												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option															
	Instrument dérivés de couverture	19 560						19 560								
IAS 39	Actifs disponibles à la vente	1 010 520			234	203 707				319 331	1 085 676			1 312		
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	533 917									533 917					
	Prêts et créances sur la clientèle	10 020 930				3 377						10 017 559				
	Titres détenus jusqu'à échéance	420 165												420 165		
	Soltes comptabilisés selon les critères de valorisation d'IAS 39	12 030 674														
	Rabais sur la valeur comptable au titre d'IFRS 9					82					297 674			906		
01/01/2018	Soltes comptabilisés selon les critères de valorisation d'IFRS 9		23 672	1 884	234	207 226		19 560		319 331	1 383 750	533 917	10 018 465	421 497		

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût. L'effet de cette modification de méthode de valorisation est de 297,8 millions d'euros au 1er janvier 2018.

> Passifs financiers

Passifs financiers		31/12/2017	01/01/2018					
		IAS 39	Recassements au titre d'IFRS 9					
			Passifs financiers à la juste valeur par résultat		instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti		Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
En milliers d'euros	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 953	1 953					
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 953	1 953					
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
	Instruments dérivés de couverture	60 614			60 614			
	Dettes envers les établissements de crédit	6 562 005				6 562 005		
	Dettes envers la clientèle	4 189 344					4 189 344	
	Dettes représentées par un titre	18 412						18 412
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées							
	Solides comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	10 832 329						
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					(7 577)		
01/01/2018	Solides comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		1 953		60 614	6 554 429	4 189 344	18 412

TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1^{er} janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018							
		IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations							
Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti				
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Instrument de capitaux propres	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SFP1	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
<i>En milliers d'euros</i>										
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales									
	Actifs disponibles à la vente	(37 943)						(37 943)		
	Prêts et créances sur les établissements de crédit									
	Prêts et créances sur la clientèle	(284 405)			(2 350)					(282 055)
	Titres détenus jusqu'à échéance									
	Solmes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(322 348)								
	Retraitements des dépréciations selon IFRS 9				2 350		(157)	37 943		906 (396)
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39									
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39						(157)			
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39									906
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à échéance sous IAS 39									(396)
01/01/2018	Solmes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9						(157)			(281 148) (388)

Provisions sur engagements de hors bilan <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement			
Engagements de garantie	1 455		1 455
Soldes comptables de provisions	1 455	<input type="checkbox"/>	1 455

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	111 410	172 995

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1^{er} janvier est la suivante :

Actifs financiers <i>En milliers d'euros</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(157)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes	(157)		
Actifs financiers au coût amorti	(35 654)	(75 246)	(170 645)
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	(35 258)	(75 246)	(170 645)
Titres de dettes	(396)		
Total	(35 811)	(75 246)	(170 645)

Engagements hors bilan <i>En millions d'euros</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			
Engagements de garantie			1 455
Total	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 455

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

En milliers d'euros	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	1 894 416	1 894 466	10
Incidence sur les réserves	139 294	139 294	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	6 640	6 640	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	37 943	37 943	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	85 669	85 669	
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	82	82	
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	82	82	
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)			
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	3 340	3 340	
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	5 620	5 620	
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	139 294	139 294	
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(46 165)	(46 165)	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(6 591)	(6 591)	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(39 677)	(39 677)	
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables	103	103	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	(46 165)	(46 165)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	207 797	207 797	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	207 797	207 797	
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	207 797	207 797	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	300 926	300 926	
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	2 195 342	2 195 332	10

1 Les montants présentés sont nets d'impôts.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2017 1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables »).

La norme IFRS 9 Instruments Financiers remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se sont poursuivis sur 2018. Le Groupe a finalisé le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme et a choisi les solutions informatiques nécessaires pour permettre le traitement de données de l'ensemble des contrats de location du Groupe et a réalisé au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de repousser sa date d'application d'un an soit au 1^{er} janvier 2022. Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats

d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2018, ces travaux se sont poursuivis.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1^{er} janvier 2019 et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 *Présentation des états financiers* applicables au 1^{er} janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

• Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

• Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Actifs financiers

• Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

○ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

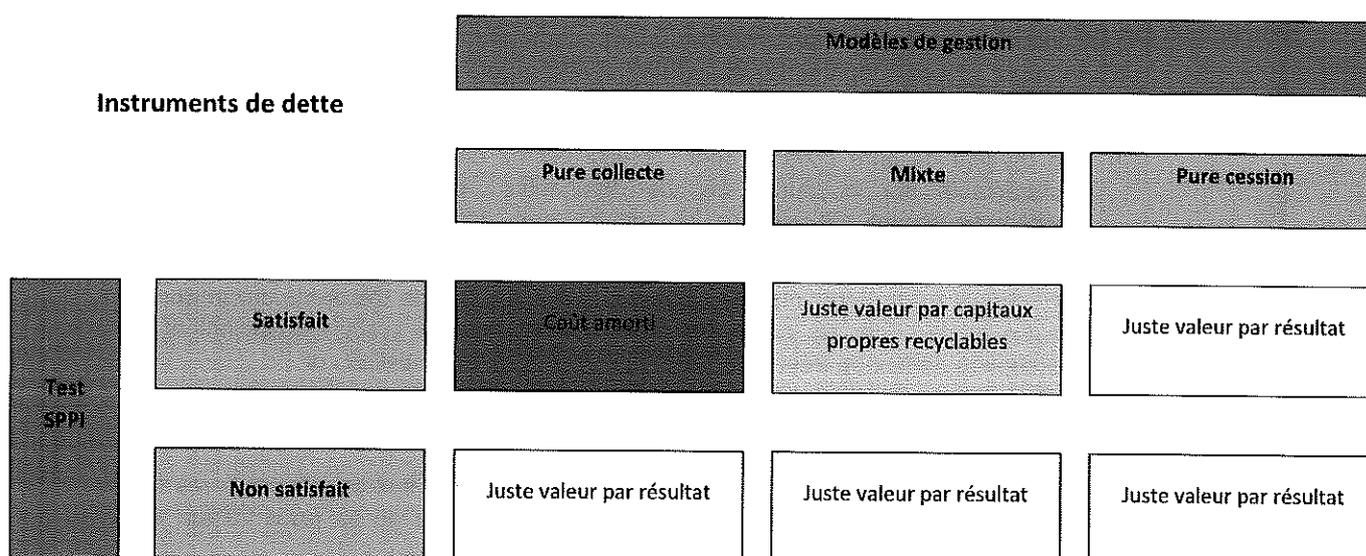
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel leCrédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation. Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- o Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

• Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions achetées par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock-options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le T.I.E. d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ Provisionnement pour risque de crédit

• Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou 'ECL') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

• Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grandes clientèles : La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la banque de détail : Les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de

crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client. Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment

de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit net bancaire ».

- **Irrécouvrabilité**

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en « Produit Net Bancaire » pour les intérêts.

- ✓ **Instruments financiers dérivés**

- **Classement et évaluation**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- **La comptabilité de couverture**

- **Cadre général**

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

➤ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indicels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne

figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.14 "Provisions".

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant

l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 Paiements en actions et assimilés impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) Soit sur la même entité imposable,
 - b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables.
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
 - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) L'encours financiers net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
- b) La valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) La provision pour impôts différés,

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte de contrôle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 ».

Opération de titrisation

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 25,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 3,3 millions d'euros des titres subordonnés.

3. Risque de crédit

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est assuré par la Direction Contrôle et Conformité.

Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket 1* et *Bucket 2* et "Actifs dépréciés" – *Bucket 3*) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018 ont été reclassées dans le poste provision au cours de l'exercice 2018.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs sains à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs sains à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	421 497	(396)	0	0	0	0	421 497	(396)	421 101
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	421 497	(396)	0	0	0	0	421 497	(396)	421 101
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	32 349	232	0	0	0	0	32 349	232	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	77 265	2	0	0	0	0	77 265	2	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance .	(44 916)	230	0	0	0	0	(44 916)	230	
Passage à perte	0	0	0	0	0	0	0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	0	0	0	0	0	0	0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	0	0	0	0	0	0	0	0	
Changements dans la méthode d'évaluation	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	453 846	(164)	0	0	0	0	453 846	(164)	453 682
Variations de la valeur comptable attribuées à des modifications d'évaluation comptables spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour pertes) (1)	(3 302)	0	0	0	0	0	(3 302)	0	
Au 31 décembre 2018	450 544	(164)	0	0	0	0	450 544	(164)	450 380
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0	0	0	0	0	0	0	0	

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
En milliers d'euros									
Au 1er janvier 2018	17 472	0	0	0	0	0	17 472	0	17 472
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	0	0	-	-			-	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	0	0					0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	0	0			0		0	0	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	0	0			0		0	0	0
Total après transferts	17 472	0	0	0	0	0	17 472	0	17 472
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ...	0	0	-	-			-	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	0	0			0		0	0	0
Passage à perte	0	0			0		0	0	0
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	0	0	-	-	0		-	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	0	0					0	0	0
Changements dans le modèle / méthodologie	0	0					0	0	0
Variations de périmètre	0	0			0		0	0	0
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et actifs abandonnés	0	0			0		0	0	0
Autres	0	0	-	-	0		-	0	
Total	17 472	0	0	0	0	0	17 472	0	17 472
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour pertes) (1)	(1 623)				0		(1 623)		
Au 31 décembre 2018	15 849	0	0	0	0	0	15 849	0	15 849
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0				0		0		0

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des dévotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU CÔT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	Actifs nets				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er Janvier 2018	9 371 311	(25 258)	681 814	(75 246)	246 639	(170 643)	10 289 614	(281 148)	10 018 465
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(158 042)	(12 773)	148 815	16 160	11 227	(5 339)	□	(2 549)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(427 957)	5 294	427 957	(8 277)			□	(2 583)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	279 072	(18 227)	(279 072)	24 276			□	6 651	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(13 041)	169	(8 067)	883	21 106	(10 468)	□	(8 416)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	3 654	(15)	5 907	(724)	(9 681)	4 536	□	3 789	
Total après transferts	9 213 268	(48 037)	628 429	(59 085)	257 916	(176 575)	10 289 614	(283 618)	10 015 916
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	465 837	23 330	1 454	(11 562)	(51 248)	20 387	418 043	32 155	
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	2 445 691	(7 477)	170 987	(15 116)			2 616 678	(22 593)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 979 654)	17 708	(169 404)	10 926	(37 591)	32 888	(2 156 849)	61 604	
Passage à perte					(13 287)	13 287	(13 287)	13 287	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de défauts (non)nettes	□	□	(129)	7	(370)	15	(499)	22	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		8 539		(13 561)		(27 107)		(32 429)	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□					
Variations de périmètre		□		□			□		
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□		□			□		
Autres		4 498		6 482		1 284		12 264	
Total	9 679 106	(24 687)	629 883	(70 648)	206 668	(156 208)	10 715 617	(251 543)	10 464 114
Variations de la valeur comptable attribuables à des modèles d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	(34 824)		5 365		10 723		(10 716)		
Au 31 décembre 2018	9 644 282	(24 687)	635 248	(70 648)	217 391	(156 208)	10 704 941	(251 543)	10 453 398
Encours constructifs des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution							□		

(1) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcoûts/écarts), les impacts relatifs à la désadéquation des déduites constatées sur crédits restructurés (prise en PNB sur la maturité réduite de fact), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs nets				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
Au 1er janvier 2018	319 331	(157)	0	0	0	0	319 331	(157)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL à maturité (Bucket 2)	-	-	0	0	-	-	0	-
Retour de ECL à maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	0	0	-	-	0	-
Transferts vers ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	0	0	-	-	0	-
Retour de ECL à maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL à maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-	-	0	0	-	-	0	-
Total après transferts	319 331	(157)	0	0	0	0	319 331	(157)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(137 200)	116	0	0	0	0	(137 200)	116
Réévaluation de juste valeur sur la période	(3 781)	-	0	-	-	-	(3 781)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	-	-	0	0	-	-	0	0
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance,...	(133 535)	-	0	0	-	-	(133 535)	-
Passage à perte	-	-	0	0	-	-	0	0
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	116	116	0	0	-	-	116	116
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	-	-	0	0	-	-	0	0
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	0	0	-	-	0	0
Variations de périmètre	-	-	0	0	-	-	0	0
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	0	0	-	-	0	0
Autres	-	-	0	0	-	-	0	0
Total	182 131	(41)	0	0	0	0	182 131	(41)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour pertes) (1)	3 665	-	0	-	-	-	3 665	-
Au 31 décembre 2018	185 796	(41)	0	0	0	0	185 796	(41)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	0	0	-	-	0	0

(1) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment en ce qui concerne les surcoûts/croûts)

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
Au 1er janvier 2018	1 253 777	□	□	□	4 004	□	1 257 781	□	1 257 781
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(8 569)	(189)	8 349	222	211	(2)	□	40	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(10 750)	258	10 750	(336)			□	(48)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	10 293	(473)	(10 293)	563			□	99	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(183)	20	(183)	15	376	(39)	□	(4)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	60	(15)	65	(20)	(165)	37	□	2	
Total après transferts	1 245 217	(189)	8 349	222	4 215	(2)	1 257 781	40	1 257 821
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(75 275)	(4 287)	37 112	(4 631)	(967)	2	(39 130)	(8 926)	
Nouveaux engagements donnés	535 429	(1 869)	23 977	(2 165)			599 406	(4 035)	
Extinction des engagements	(569 366)	2 317	(18 996)	1 655	(1 829)	30	(601 193)	4 002	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Évolution des paramètres de risque de crédit sur la période	□	(570)	□	351	□	(28)	□	(247)	
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	(30 338)	(4 175)	32 133	(4 468)	652		2 657	(8 643)	
Au 31 décembre 2018	1 169 942	(4 477)	45 461	(4 429)	3 248	□	1 218 651	(8 836)	1 209 765

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

En millions d'euros	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
Au 1er Janvier 2018	268 926	□	□	□	1 724	(1 455)	270 250	(1 455)	268 795
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 857	(81)	(2 159)	185	202	(12)	□	87	□
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(1 595)	16	1 595	(99)	□	□	□	(81)	□
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	3 652	(88)	(3 552)	267	□	□	□	168	□
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	□	□	(202)	12	202	(12)	□	□	□
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Total après transferts	270 483	(81)	(2 159)	180	1 826	(1 487)	270 250	(1 398)	268 852
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(37 851)	(248)	16 589	(1 697)	(404)	(207)	(21 898)	(2 192)	□
Nouveaux engagements donnés	30 793	(157)	2 047	(856)	□	□	32 848	(863)	□
Extinction des engagements	(81 601)	373	(14 035)	1 876	(772)	405	(96 409)	2 654	□
Passage à perte	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Modifications des fair ne donnant pas lieu à une dépréciation	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période	□	(181)	□	(754)	□	(612)	□	(1 547)	□
Changements dans le modèle / rétroajustage	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	12 927	(323)	28 578	(2 013)	358	□	41 673	(2 338)	□
Au 31 décembre 2018	232 632	(365)	14 430	(1 517)	1 522	(1 674)	248 554	(3 560)	244 994

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31.12.2016	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31.12.2017
Créances sur les établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	291 806		377 943	-385 344		284 405
<i>dont dépréc. Collectives et sectorielles (1)</i>	115 291		326 898	-330 779		111 410
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0					0
Actifs disponibles à la vente	39 553		108	-1 718		37 943
Autres actifs financiers	1 590			-132		1 458
Total Dépréciations des actifs financiers	332 949	0	378 051	-387 194	0	323 806

(1) dont provisions collectives pour 31.349 KE et provisions sectorielles pour 80.061 KE

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition. Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	7 516	□	□	□	□	□
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 062	□	□	□	□	□
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	5 454	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	11 521	□	□	□	□	□
Total	19 037	□	□	□	□	□

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 796	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	185 796	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	10 919 427	796	3 229 413	353 033	3 317 881	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 649	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	10 453 398	796	3 229 413	353 033	3 317 881	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□
Titres de dettes	450 380	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Total	11 105 223	796	3 229 413	353 033	3 317 881	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	69 183	796	24 197	1 158	32 917	□

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
Engagements de garantie	252 766	□	□	□	□	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	1 522	□	□	□	□	□
Engagements de financement	1 209 765	□	53 966	31 900	148 238	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 248	□	1	6	895	□
Total	1 462 531	□	53 966	31 900	148 238	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	4 770	□	1	6	895	□

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	1 884
Instruments dérivés de couverture	19 560
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	323 724
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	17 472
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	10 020 936
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	420 185
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	10 803 761
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 257 781
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	270 250
Provisions - Engagements par signature	-1 455
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 526 576
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT	12 330 337
Pour information	
Opérations internes au Crédit Agricole	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (1)	516 445
Engagements de financement donnés	0
Engagements de garantie financière donnés	7 965
Engagement d'ordre du Crédit Agricole (garantie Switch)	261 558
TOTAL OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	785 968

(1) Dont notamment titres reçus en pension en 2017 pour 40 055 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours structurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□
Valeur comptable brute avant modification	□	□	□
Gain ou perte nette de la modification	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	1	6 383	4 801
Valeur comptable brute avant modification	1	6 512	5 171
Gain ou perte nette de la modification	□	(129)	(370)
Titres de dettes	116	□	□
Valeur comptable brute avant modification	□	□	□
Gain ou perte nette de la modification	116	□	□

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs dégradés) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). Aucun actif n'est concerné par ce reclassement au cours de la période.

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	4 823 875	18 160	□	4 842 035
	0,5% < PD ≤ 2%	1 546 018	48 971	□	1 594 989
	2% < PD ≤ 20%	862 122	506 500	□	1 368 622
	20% < PD < 100%	17 956	140 715	□	158 671
	PD = 100%	□	□	177 377	177 377
Total Clientèle de détail		7 249 971	714 346	177 377	8 141 694
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 098 946	□	□	2 098 946
	0,6% < PD ≤ 12%	761 558	105 017	□	866 575
	12% < PD < 100%	□	15 905	□	15 905
	PD = 100%	□	□	48 014	48 014
Total Hors clientèle de détail		2 860 504	120 922	48 014	3 029 440
Dépréciations		(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
Total		10 085 624	764 620	69 183	10 919 427

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□	□	□
	2% < PD ≤ 20%	□	□	□	□
	20% < PD < 100%	□	□	□	□
	PD = 100%	□	□	□	□
Total Clientèle de détail		□	□	□	□
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	185 796	□	□	185 796
	0,6% < PD ≤ 12%	□	□	□	□
	12% < PD < 100%	□	□	□	□
	PD = 100%	□	□	□	□
Total Hors clientèle de détail		185 796	□	□	185 796
Total		185 796	□	□	185 796

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□
	0,5% < PD ≤ 2%	2 696	496	□	3 192
	2% < PD ≤ 20%	11 968	1 693	□	13 661
	20% < PD < 100%	617 576	30 075	□	647 651
	PD = 100%	□	□	1 993	1 993
Total Clientèle de détail		632 240	32 264	1 993	666 497
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	914	□	□	914
	0,6% < PD ≤ 12%	536 788	5 666	□	542 454
	12% < PD < 100%	□	7 531	□	7 531
	PD = 100%	□	□	1 255	1 255
Total Hors clientèle de détail		537 702	13 197	1 255	552 154
Provisions (1)		(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
Total		1 165 465	41 052	3 248	1 209 765

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
En milliers d'euros	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□
	0,5% < PD ≤ 2%	1 990	196	□	2 186
	2% < PD ≤ 20%	4 977	2 461	□	7 438
	20% < PD < 100%	18 719	389	□	19 108
	PD = 100%	□	□	1 361	1 361
Total Clientèle de détail		25 686	3 046	1 361	30 093
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	28 945	□	□	28 945
	0,6% < PD ≤ 12%	177 971	5 234	□	183 205
	12% < PD < 100%	□	6 150	□	6 150
	PD = 100%	□	□	161	161
Total Hors clientèle de détail		206 916	11 384	161	218 461
Provisions (1)		(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
TOTAL		232 233	12 913	(152)	244 994

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par cette catégorie d'actifs financiers.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	766 461	□	207	766 668
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	330 227	□	□	330 227
Grandes entreprises	1 763 816	120 922	47 807	1 932 545
Clientèle de détail	7 249 971	714 346	177 377	8 141 694
Dépréciations	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
Total	10 085 624	764 620	69 183	10 919 427

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	60 434	□	□	60 434
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	37 699	□	□	37 699
Grandes entreprises	87 663	□	□	87 663
Clientèle de détail	□	□	□	□
Total	185 796	□	□	185 796

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale	3 995	7 181
Grandes entreprises	1 343 111	1 288 315
Clientèle de détail	3 043 987	2 893 848
Total dettes envers la clientèle	4 391 093	4 189 344

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	86 241	□	□	86 241
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	451 461	13 197	1 255	465 913
Clientèle de détail	632 240	32 264	1 993	666 497
Provisions (1)	(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
Total	1 165 465	41 052	3 248	1 209 765

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	26	□	□	26
Banques centrales	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□
Grandes entreprises	206 890	11 384	161	218 435
Clientèle de détail	25 686	3 046	1 361	30 093
Provisions (1)	(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
Total	232 233	12 913	(152)	244 994

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

	31.12.2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base Individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations générales	717 330	279	-279		717 051
Banques centrales	224				224
Etablissements de crédit	17 248				17 248
Grandes entreprises	1 674 502	55 974	-47 434	-14 353	1 612 715
Clientèle de détail	7 913 509	192 786	-125 282	-97 057	7 691 170
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	10 322 813	249 039	-172 995	-111 410	10 038 408
					10 038 408

(1) Dont encours restructurés pour 74 345 milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31/12/2017

	31.12.2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
Administrations générales	60 007
Grandes entreprises	520 865
Clientèle de détail	676 909
Total Engagements de financement	1 257 781
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
Administrations générales	26
Grandes entreprises	205 404
Clientèle de détail	72 785
Total Engagements de garantie	278 215

Concentration du risque de crédit par zone géographique

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	9 762 973	832 834	224 834	10 820 641
Autres pays de l'Union européenne	334 403	1 741	378	336 522
Autres pays d'Europe	2 690	249	6	2 945
Amérique du Nord	1 473	┆	┆	1 473
Amériques centrale et du Sud	191	┆	9	200
Afrique et Moyen-Orient	5 223	384	164	5 771
Asie et Océanie (hors Japon)	3 128	60	┆	3 188
Japon	394	┆	┆	394
Organismes supranationaux	┆	┆	┆	┆
Dépréciations	(24 851)	(70 648)	(156 208)	(251 707)
Total	10 085 624	764 620	69 183	10 919 427

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	143 093	┆	┆	143 093
Autres pays de l'Union européenne	42 703	┆	┆	42 703
Autres pays d'Europe	┆	┆	┆	┆
Amérique du Nord	┆	┆	┆	┆
Amériques centrale et du Sud	┆	┆	┆	┆
Afrique et Moyen-Orient	┆	┆	┆	┆
Asie et Océanie (hors Japon)	┆	┆	┆	┆
Japon	┆	┆	┆	┆
Organismes supranationaux	┆	┆	┆	┆
Total	185 796	┆	┆	185 796

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	4 365 923	4 169 390
Autres pays de l'Union européenne	13 959	7 906
Autres pays d'Europe	3 490	3 433
Amérique du Nord	3 097	4 989
Amériques centrale et du Sud	359	188
Afrique et Moyen-Orient	2 138	2 181
Asie et Océanie (hors Japon)	1 945	1 115
Japon	182	142
Organismes supranationaux	□	□
Total dettes envers la clientèle	4 391 093	4 189 344

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de financement	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 165 932	45 452	3 248	1 214 632
Autres pays de l'Union européenne	3 333	6	□	3 339
Autres pays d'Europe	97	1	□	98
Amérique du Nord (1)	252	□	□	252
Amériques centrale et du Sud	7	□	□	7
Afrique et Moyen-Orient	226	1	□	227
Asie et Océanie (hors Japon)	95	1	□	96
Japon	□	□	□	□
Organismes supranationaux	□	□	□	□
Provisions (1)	(4 477)	(4 409)	□	(8 886)
Total	1 165 465	41 052	3 248	1 209 765

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	232 592	14 430	1 522	248 544
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□
Amérique du Nord	10	□	□	10
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□
Organismes supranationaux	□	□	□	□
Provisions (1)	(369)	(1 517)	(1 674)	(3 560)
Total	232 233	12 913	(152)	244 994

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017

(en milliers d'euros)	31.12.2017			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	10 281 732	248 370	-172 535	10 109 197
Autres pays de l'UE	26 440	438	-378	26 062
Autres pays d'Europe	2 958			2 958
Amérique du Nord	1 258			1 258
Amériques Centrale et du Sud	214	11	-11	203
Afrique et Moyen Orient	6 776	217	-69	6 707
Japon	419	2	-1	418
Asie et Océanie (hors Japon)	3 016	1	-1	3 015
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	10 322 813	249 039	-172 995	10 149 818
Provisions collectives et sectorielles				-111 410
				10 038 408

(1) Dont encours restructurés pour 74 345 milliers d'euros

**ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU
31/12/2017**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	1 253 637
Autres pays de l'Union européenne	3 625
Autres pays d'Europe	102
Amérique du Nord	153
Amériques centrale et du Sud	6
Afrique et Moyen-Orient	170
Asie et Océanie (hors Japon)	88
Japon	
Total Engagements de financement	1 257 781
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	278 215
Autres pays d'Europe	
Afrique et Moyen-Orient	
Total Engagements de garantie	278 215

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en millions d'euros)</i>									
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	79 043	6 861	□	42 331	11 180	□	3 304	2 907	47 560
Administration générale	12 925	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	34 489	1 909	□	6 962	1 502	□	(138)	103	6 051
Clientèle de détail	31 629	4 952	□	35 369	9 678	□	3 442	2 804	41 509
Total	79 043	6 861	□	42 331	11 180	□	3 304	2 907	47 560

	31.12.2017					31.12.2017	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres					0	590 964	-37 943
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0
CLT - En cours sains prêts et avances							
Administrations générales	21 116				21 116	0	-279
Etablissement de crédit					0		
Grandes entreprises	42 483	2 970	1		45 454	8 540	-61 787
Clientèle de détail	100 064	150	1		100 215	67 504	-222 339
Autres actifs financiers							
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	163 663	3 120	2	0	166 785	667 008	-322 348

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

➤ Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	692	10 816	13	11 521
Futures	0	0	0	0	0	0	0
FRA	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	692	10 816	13	11 521
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0
Caps-floors-collars	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	692	10 816	13	11 521
Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	692	10 816	13	11 521

(en milliers d'euros)	31.12.2017						
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 133	10 409	8 018	19 560
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	1 133	10 409	8 018	19 560
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	1 133	10 409	8 018	19 560
. Opérations de change à terme							
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	1 133	10 409	8 018	19 560

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	3 382	7 342	61 869	72 593
Futures	0	0	0	0	0	0	0
FRA	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	3 382	7 342	61 869	72 593
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0
Caps-floors-collars	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	3 382	7 342	61 869	72 593
Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Total juste valeur des Instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	3 382	7 342	61 869	72 593

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017						
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt ;	0	0	0	4 203	12 631	43 780	60 614
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	4 203	12 631	43 780	60 614
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	4 203	12 631	43 780	60 614
. Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	4 203	12 631	43 780	60 614

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018							Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	58	551	1 180	1 789	
Futures	0	0	0	0	0	0	0	
FRA	0	0	0	0	0	0	0	
Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	58	489	1 166	1 713	
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	
Caps-floors-collars	0	0	0	0	62	14	76	
Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0	
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	
Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	
Autres instruments	0	0	0	11	0	0	11	
Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés sur métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés sur produits de base	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés de crédits	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	11	0	0	11	
Sous-total	0	0	0	69	551	1 180	1 800	
Opérations de change à terme	0	0	0	219	43	0	262	
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	288	594	1 180	2 062	

(en milliers d'euros)	31.12.2017							Total en valeur de marché
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	44	849	783	1 676	
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	44	840	711	1 595	
. Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	9	72	81	
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	
Autres instruments :	0	0	0	1	0	0	1	
Dérivés sur actions et indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	1	0	0	1	
Sous total	0	0	0	45	849	783	1 677	
. Opérations de change à terme	0	0	0	207	0	0	207	
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	252	849	783	1 884	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	□	□	□	58	551	1 236	1 845
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	58	489	1 222	1 769
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	62	14	76
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de devises et or	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments	□	□	□	82	□	□	82
Dérivés sur actions & indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	82	□	□	82
Sous-total	□	□	□	140	551	1 236	1 927
Opérations de change à terme	□	□	□	219	43	□	262
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	□	□	□	359	594	1 236	2 189

(en milliers d'euros)	31.12.2017						
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	44	849	804	1 697
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	44	840	732	1 616
. Options de taux	0	0	0	□	□	□	0
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	9	72	81
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments :	0	0	0	49	0	0	49
. Dérivés sur actions et indices boursiers	0	0	0	□	□	□	0
. Autres	0	0	0	49	0	0	49
Sous total	0	0	0	93	849	804	1 746
. Opérations de change à terme	0	0	0	207	0	0	207
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	300	849	804	1 953

➤ **Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de taux d'intérêt	3 348 647	3 159 375
Futures	□	□
FRA	□	□
Swaps de taux d'intérêts	3 331 069	3 137 823
Options de taux	□	□
Caps-floors-collars	17 578	21 552
Autres instruments conditionnels	□	□
Instruments de devises et or	75 562	71 904
Opérations fermes de change	□	□
Options de change	75 562	71 904
Autres instruments	□	□
Dérivés sur actions & indices boursiers	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□
Dérivés de crédits	□	□
Autres	□	□
Sous-total	3 424 209	3 231 279
Opérations de change à terme	68 007	71 125
Total notionnels	3 492 216	3 302 404

➤ **Risque de change**

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	50 124	32 666	139 201	254 426	□	476 417
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	896 543	1 327 109	3 793 427	4 677 439	10 423	10 704 941
Total	946 667	1 359 775	3 932 628	4 931 865	10 423	11 181 358
Dépréciations	□	□	□	□	□	(251 543)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	□	□	□	□	□	10 929 815

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	75 733	65 208	99 772	293 204	□	533 917
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	846 012	1 274 056	3 610 467	4 574 806	□	10 305 341
Total	921 745	1 339 264	3 710 239	4 868 010	□	10 839 258
Dépréciations	□	□	□	□	□	(284 405)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	□	□	□	□	□	10 554 853

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 452 968	1 966 786	2 084 757	1 270 666	□	6 775 177
Dettes envers la clientèle	3 469 722	330 145	589 389	1 837	□	4 391 093
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 922 690	2 296 931	2 674 146	1 272 503	□	11 166 270

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 435 988	1 746 354	1 970 334	1 409 329	□	6 562 005
Dettes envers la clientèle	3 270 294	187 836	728 415	2 799	□	4 189 344
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 706 282	1 934 190	2 698 749	1 412 128	□	10 751 349

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	□	□	□	□	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□	□	□	□	□
Titres de créances négociables	□	□	□	□	□	□
Emprunts obligataires	7	□	□	37 229	□	37 236
Autres dettes représentées par un titre	□	□	□	□	□	□
Total dettes représentées par un titre	7	□	□	37 229	□	37 236
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	□	□	□	□	□
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□	□	□	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□	□	□	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□	□	□	□	□
Total dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	4	□	□	□	□	4
Titres du marché interbancaire	□	□	□	□	□	□
Titres de créances négociables	□	□	□	□	□	□
Emprunts obligataires	□	□	□	18 408	□	18 408
Autres dettes représentées par un titre	□	□	□	□	□	□
Total dettes représentées par un titre	4	□	□	18 408	□	18 412
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	113 035	□	□	□	113 035
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□	□	□	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□	□	□	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□	□	□	□	□
Total dettes subordonnées	□	113 035	□	□	□	113 035

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	21 618	□	□	□	□	21 618

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	□	□	1 455	□	□	1 455

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

✓ **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

✓ **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

➤ **Instruments dérivés de couverture**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	11 521	72 593	3 155 583
Taux d'intérêt	11 521	72 593	3 155 583
Change	□	□	□
Autres	□	□	□
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□
Change	□	□	□
Autres	□	□	□
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	□	□	□
Total instruments dérivés de couverture	11 521	72 593	3 155 583

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017		
	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	19 560	60 614	2 996 293
- Taux d'intérêt	19 560	60 614	2 996 293
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
- Taux d'intérêt	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Total Instruments dérivés de couverture	19 560	60 614	2 996 293

➤ **Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2018						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
Instruments de taux d'intérêt				619 176	1 114 046	1 422 361	3 155 583
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				619 176	1 114 046	1 422 361	3 155 583
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises							
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments							
Autres							
Sous-total				619 176	1 114 046	1 422 361	3 155 583
Opérations de change à terme							
Total notionnel des instruments dérivés de couverture				619 176	1 114 046	1 422 361	3 155 583

La note « 3.2 Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

✓ Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés				
Taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Marchés de gré à gré	12	44 683	5 985	380 416
Taux d'intérêt	12	44 683	5 985	380 416
Instruments fermes	12	44 683	5 985	380 416
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Total des micro-couvertures de juste valeur	12	44 683	5 985	380 416
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	11 509	27 910	(28 141)	2 775 167
Total couverture de juste valeur	11 521	72 593	(22 156)	3 155 583

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ **Eléments couverts**

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	170 737	2 337	□	(2 518)
Taux d'intérêt	170 737	2 337	L	(2 518)
Change	L	J	L	J
Autres	L	J	L	J
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	241 933	35 717	□	(3 467)
Taux d'intérêt	241 933	35 717	F	(3 467)
Change	F	T	F	T
Autres	F	T	F	T
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	412 670	38 054	□	(5 985)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	□	□	□	□
Taux d'intérêt	L	J	L	J
Change	L	J	L	J
Autres	L	J	L	J
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	□	□	□	□

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	27 910	24 475
Total - Actifs	27 910	24 475
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	11 509	9 294
Total - Passifs	11 509	9 294
Total couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 401	15 181

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les

variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ Résultat de la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(22 156)	22 156	□
Change	□	□	□
Autres	□	□	□
Total	(22 156)	22 156	□

➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas comptabilisé de transactions en couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger sur l'exercice.

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;

- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement ne bénéficie pas de la « dérogation conglomérat financier ».

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a respecté les exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	257 812
Opérations avec les établissements de crédit	2 647
Opérations internes au Crédit Agricole	26 223
Opérations avec la clientèle	225 298
Opérations de location-financement	□
Titres de dettes	3 644
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 742
Opérations avec les établissements de crédit	□
Opérations avec la clientèle	□
Titres de dettes	2 742
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	8 216
Autres intérêts et produits assimilés	□
Produits d'intérêts (1) (2)	268 770
Sur les passifs financiers au coût amorti	(71 725)
Opérations avec les établissements de crédit	(2 803)
Opérations internes au Crédit Agricole	(44 342)
Opérations avec la clientèle	(21 122)
Opérations de location-financement	□
Dettes représentées par un titre	(75)
Dettes subordonnées	(3 383)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(27 851)
Autres intérêts et charges assimilées	□
Charges d'intérêts	(99 576)

(1) dont 6 411 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018.

(2) dont 5 469 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2018.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 695
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 291
Sur opérations avec la clientèle	247 022
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 387
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 802
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	11 687
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1) (2)	295 884
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 985
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-52 042
Sur opérations avec la clientèle	-24 638
Sur dettes représentées par un titre	-187
Sur dettes subordonnées	-6 766
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-35 975
Autres intérêts et charges assimilées	-1
Charges d'intérêts	-122 594

(1) Dont 7.887 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017.

(2) Dont 6.334 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	332	(146)	186	364	(143)	221
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 664	(26 860)	(9 196)	19 882	(29 336)	(9 454)
Sur opérations avec la clientèle	49 371	(700)	48 671	49 550	(587)	48 963
Sur opérations sur titres	□	□	□	□	□	□
Sur opérations de change	154	□	154	124	□	124
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	145	□	145	12	□	12
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	104 451	(7 351)	97 100	104 093	(8 433)	95 660
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 664	(117)	4 547	4 713	(218)	4 495
Produits nets des commissions	176 781	(35 174)	141 607	178 738	(38 717)	140 021

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dividendes reçus	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(72)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	9
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(2 213)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	□
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	251
Résultat de la comptabilité de couverture	□
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(2 025)

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Dividendes reçus	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	37
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-356
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	239
Résultat de la comptabilité de couverture	3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-77

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	79 845	(79 845)	□	98 013	(98 016)	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	35 761	(41 746)	(5 985)	39 215	(53 939)	(14 724)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	44 084	(38 099)	5 985	58 798	(44 077)	14 721
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	60 810	(60 810)	□	61 307	(61 301)	6
Variations de juste valeur des éléments couverts	44 475	(16 334)	28 141	24 279	(37 017)	(12 738)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	16 335	(44 476)	(28 141)	37 028	(24 284)	12 744
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
Total résultat de la comptabilité de couverture	140 655	(140 655)	□	159 320	(159 317)	3

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	□
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	36 874
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 874

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de X milliers d'euros [si significatif]

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Dividendes reçus	35 285
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	521
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-108
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	35 698

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8. « Coût du risque »

Les titres de participation suivants ont fait l'objet d'une dépréciation durable complémentaire durant l'exercice 2017

- ICAUNA FINANCES : dotation pour 9,0 milliers d'euros,
- SACAM FIA-NET EUROPE : dotation pour 92,8 milliers d'euros,
- CA INNOVE : dotation pour 5,9 milliers d'euros,

Soit un total de 107,7 milliers d'euros.

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	□	□
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	□	□
Autres produits nets de l'activité d'assurance	□	□
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	□	□
Produits nets des immeubles de placement	(150)	277
Autres produits (charges) nets	363	396
Produits (charges) des autres activités	213	673

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	(118 859)	(115 429)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(8 074)	(8 171)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(63 313)	(63 808)
Charges générales d'exploitation	(190 246)	(187 408)

(1) Dont 1 508 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

Collège des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne

<i>En milliers d'euros</i>	ERNST & YOUNG AUDIT		EXCO SOCODEC		Total 2018
	2018	2017	2018	2017	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	103	113	66	74	169
Services autres que la certification des comptes	8	8	0	0	8
Total	111	121	66	74	177

Le montant total des honoraires du cabinet Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 111 milliers d'euros, dont 103 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et de ses Caisses Locales, et 8 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (mission relative à l'avis de sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées dans le rapport de gestion).

Le montant total des honoraires du cabinet Exco Socodec, commissaire aux comptes de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 66 milliers d'euros. Il est totalement lié à la mission de certification des comptes de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et de ses Caisses Locales.

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	(8 744)	(8 309)
Immobilisations corporelles	(8 722)	(8 282)
Immobilisations incorporelles	(22)	(27)
Dotations (reprises) aux dépréciations	438	110
Immobilisations corporelles	438	110
Immobilisations incorporelles	□	□
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(8 306)	(8 199)

4.8 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	4 745
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	6 072
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	116
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	6 304
Engagements par signature	(348)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(1 327)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 882)
Engagements par signature	555
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	500
Bucket 3 : Actifs dépréciés	500
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	719
Engagements par signature	(219)
Autres actifs	65
Risques et charges	(36)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	5 274
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	□
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	□
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(1 094)
Récupérations sur prêts et créances	655
comptabilisés au coût amorti	655
comptabilisés en capitaux propres recyclables	□
Décotes sur crédits restructurés	(499)
Pertes sur engagements par signature	□
Autres pertes	(52)
Autres produits	□
Coût du risque	4 284

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-374 009
Prêts et créances	-372 712
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	
Engagements par signature	-889
Risques et charges	-408
Reprises de provisions et de dépréciations	366 502
Prêts et créances	365 155
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	132
Engagements par signature	415
Risques et charges	800
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-7 507
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-802
Récupérations sur prêts et créances amorties	692
Décotes sur crédits restructurés	-363
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	-303
Autres produits	
Coût du risque	-8 283

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(14)	(78)
Plus-values de cession	86	103
Moins-values de cession	(100)	(181)
Titres de capitaux propres consolidés	□	□
Plus-values de cession	□	□
Moins-values de cession	□	□
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(14)	(78)

4.10 Impôts

Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	(34 951)	(35 165)
Charge d'impôt différé	(4 065)	(11 358)
Total charge d'impôt	(39 016)	(46 523)

(1) Dont – 6 034 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2017 liée à la publication de la loi de finances 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022.

Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

✓ Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	151 581	34,43%	(52 189)
Effet des différences permanentes		(7,76%)	11 756
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,96%)	1 450
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,72%)	1 089
Changement de taux			□
Effet des autres éléments		0,74%	(1 122)
Taux et charge effectifs d'impôt		25,74%	(39 016)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

✓ Au 31 décembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	145 637	34,43%	(50 143)
Effet des différences permanentes		-7,73%	11 259
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,35%	(3 417)
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,31%	454
Changement de taux			□
Effet des autres éléments		3,21%	(4 675)
Taux et charge effectifs d'impôt		31,94%	(46 522)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	<input type="checkbox"/>
Ecart de réévaluation de la période	<input type="checkbox"/>
Transfert en résultat	<input type="checkbox"/>
Autres variations	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 263)
Ecart de réévaluation de la période	(1 147)
Transfert en résultat	<input type="checkbox"/>
Autres variations	(116)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	<input type="checkbox"/>
Ecart de réévaluation de la période	<input type="checkbox"/>
Transfert en résultat	<input type="checkbox"/>
Autres variations	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	<input type="checkbox"/>
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	385
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(878)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(334)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	<input type="checkbox"/>
Ecart de réévaluation de la période	<input type="checkbox"/>
Transfert en réserves	<input type="checkbox"/>
Autres variations	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(95 568)
Ecart de réévaluation de la période	(93 226)
Transfert en réserves	<input type="checkbox"/>
Autres variations	(2 342)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	<input type="checkbox"/>
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3 035
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	<input type="checkbox"/>
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(92 867)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(93 745)
Dont part du Groupe	(93 745)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	<input type="checkbox"/>

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	27 817
Ecart de réévaluation de la période	28 338
Transfert en résultat	-521
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-757
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	27 060
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-464
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-115
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-579
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	26 481
Dont part du Groupe	26 481
Dont participations ne donnant pas le contrôle	

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion																
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	52 998	(5 408)	47 590	47 590												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					2 017	(592)	1 425	1 425	(1 263)	385	(878)	(878)	754	(207)	547	547
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture																
Redressement des gains ou pertes nets sur actifs financiers liés à l'approche par superposition																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	52 998	(5 408)	47 590	47 590	2 017	(592)	1 425	1 425	(1 263)	385	(878)	(878)	754	(207)	548	547
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	52 998	(5 408)	47 590	47 590	2 017	(592)	1 424	1 425	(1 263)	385	(878)	(878)	754	(207)	548	547
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	(334)	86	(248)	(248)	(6 390)	2 167	(6 223)	(6 223)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre																
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					215 798	(7 999)	207 799	207 799	(95 568)	2 849	(92 619)	(92 619)	120 230	(5 050)	115 180	115 180
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	207 742	(5 918)	201 824	201 824	(95 902)	3 035	(92 867)	(92 867)	111 840	(2 883)	108 957	108 957
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(8 056)	2 081	(5 975)	(5 975)	207 742	(5 918)	201 824	201 824	(95 902)	3 035	(92 867)	(92 867)	111 840	(2 883)	108 957	108 957
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	44 942	(3 327)	41 615	41 615	209 759	(6 510)	203 249	203 249	(97 165)	3 420	(93 743)	(93 743)	112 594	(3 090)	109 505	109 504

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources au secteur opérationnel identifié.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne, correspondant au métier du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., est celui de « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	45 993	□	46 673	□
Banques centrales	22 963	□	23 672	□
Valeur au bilan	68 956	□	70 345	□

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 062
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	442 502
Instruments de capitaux propres	761
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	441 741
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□
Valeur au bilan	444 564
Dont Titres prêtés	□

(en milliers d'euros)	31.12.2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 884
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0
Valeur au bilan	1 884
Dont Titres prêtés	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Instruments de capitaux propres	□
Actions et autres titres à revenu variable	□
Titres de dettes	□
Effets publics et valeurs assimilées	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□
OPCVM	□
Prêts et créances	□
Créances sur les établissements de crédit	□
Créances sur la clientèle	□
Titres reçus en pension livrée	□
Valeurs reçues en pension	□
Instruments dérivés	2 062
Valeur au bilan	2 062

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Instruments dérivés de transaction	1 884
Valeur au bilan	1 884

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	□
Titres de participation non consolidés	761
Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	761

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Titres de dettes	441 741
Effets publics et valeurs assimilées	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 454
OPCVM	436 287
Prêts et créances	□
Créances sur les établissements de crédit	□
Créances sur la clientèle	□
Titres reçus en pension livrée	□
Valeurs reçues en pension	□
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	441 741

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 189	1 953
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
Valeur au bilan	2 189	1 953

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□
Instruments dérivés	2 189	1 953
Valeur au bilan	2 189	1 953

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 796	768	(14)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 292 287	140 412	(20 182)
Total	1 478 083	141 180	(20 196)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	60 400	584	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 396	184	(14)
Total des titres de dettes	185 796	768	(14)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□
Total des prêts et créances	□	□	□
Total instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 796	768	(14)
Impôts		(212)	4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôt)		556	(10)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	2 197	□	□	□
Titres de participation non consolidés	1 290 090	140 412	(20 182)	(93 226)
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 292 287	140 412	(20 182)	(93 226)
Impôts		(5 050)	□	2 949
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)		135 362	(20 182)	(90 277)

Placements dans des instruments de capitaux propres par titre

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	
Autres (1)	
Titres de participation non consolidés	
SAS Rue La Boetie	783 738
Sacam Mutualisation	402 522
Autres (1)	106 027
Total placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 292 287

(1) Titres dont la valeur au bilan est inférieure à 5% du poste " Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables"

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :

- Les titres fédéraux et nationaux des Caisses régionales valorisés en central ;
- Les titres codétenus par des entités du groupe Crédit Agricole sauf un titre détenu à la juste valeur par résultat ;
- Les titres dont la détention s'inscrit dans le cadre d'un pôle d'activité stratégique pour l'entreprise ou de développement régional ;

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	0		
Titres de participation non consolidés	29		29
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	52		
Impôts			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)			29

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a procédé à la cession des titres de la SAS Square Achat. Cette cession résulte de la décision d'un rapprochement entre CAPS et AVEM.

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	31.12.2017		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	99 126	1 042	
Obligations et autres titres à revenu fixe	418 882	11 836	-23
Actions et autres titres à revenu variable (2)	7 875	455	-76
Titres de participation non consolidés	1 084 637	39 822	-58
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 610 520	53 155	-157
Impôts		-5 434	26
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net IS)		47 721	-131

(1) dont 37.943 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2017.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 13.462 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	476 417
Prêts et créances sur la clientèle	10 453 398
Titres de dettes	450 380
Valeur au bilan	11 380 195

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	15 425
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	9 008
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	□
Valeurs reçues en pension	□
Titres reçus en pension livrée	□
Prêts subordonnés	224
Autres prêts et créances	□
Valeur brute	15 649
Dépréciations	□
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	15 649
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	39 896
Titres reçus en pension livrée	20 076
Comptes et avances à terme	400 796
Prêts subordonnés	□
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	460 768
Valeur au bilan	476 417

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Etablissements de crédit	
Prêts et avances	
Comptes et prêts	17 248
dont comptes ordinaires débiteurs sains	10 100
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0
Prêts subordonnés	224
Titres non cotés sur un marché actif	0
Autres prêts et créances	0
Valeur brute	17 472
Dépréciations	0
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	17 472
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	104 057
Comptes et avances à terme	412 388
Prêts subordonnés	0
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	516 445
Valeur au bilan	533 917

Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	14 746
Autres concours à la clientèle	10 631 310
Valeurs reçues en pension	□
Titres reçus en pension livrée	□
Prêts subordonnés	□
Avances en comptes courants d'associés	10 569
Comptes ordinaires débiteurs	48 316
Valeur brute	10 704 941
Dépréciations	(251 543)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	10 453 398
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	□
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	□
Valeur brute	□
Dépréciations	□
Valeur nette des opérations de location-financement	□
Valeur au bilan	10 453 398

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	20 845
Autres concours à la clientèle	10 212 570
Prêts subordonnés	0
Titres non cotés sur un marché actif	3 377
Avances en comptes courants d'associés	12 842
Comptes ordinaires débiteurs	55 707
Valeur brute	10 305 341
Dépréciations	-284 405
Valeurs nettes des prêts et créances auprès de la clientèle	10 020 936

Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	98 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	351 931
Total	450 544
Dépréciations	(164)
Valeur au bilan	450 380

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017
Effets publics et valeurs assimilées	99 517
Obligations et autres titres à revenu fixe	320 668
Total	420 185
Dépréciations	
Valeur au bilan	420 185

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

► Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	Actifs transférés ne sont comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable de l'actif net des actifs initiaux versés leur transfert	Valeur comptable de l'actif net des passifs comptabilisés (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	Dont émission (non déconsolidante)	Dont pensions liées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont émission (non déconsolidante)	Dont pensions liées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	42 091	42 091	0	0	42 091	36 937	36 937	0	0	36 937	5 154	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	42 091	42 091	0	0	42 091	36 937	36 937	0	0	36 937	5 154	0	0	0	0	0	0
Total Actifs financiers	42 091	42 091	0	0	42 091	36 937	36 937	0	0	36 937	5 154	0	0	0	0	0	0
Opérations de location-financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	42 091	42 091	0	0	42 091	36 937	36 937	0	0	36 937	5 154	0	0	0	0	0	0

(1) Dont les prêts de titres sans cash collateral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord devant leur passifs associés se forme sur actifs transférés" (FRS 7.420 (a))

➤ **Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas procédé à des transferts d'actifs durant l'exercice 2017.

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

➤ **Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018**

Au titre de l'exercice, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne au risque souverain sont les suivantes :

➤ Activité bancaire

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
En milliers d'euros							
Arabie Saoudite	0	0	0	0	0	0	0
Autriche	0	0	0	21 631	21 631	0	21 631
Belgique	0	0	0	0	0	0	0
Brésil	0	0	0	0	0	0	0
Chine	0	0	0	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	0	0	0	0
Etats-Unis	0	0	0	0	0	0	0
France	0	0	60 400	66 745	127 145	0	127 145
Grèce	0	0	0	0	0	0	0
Hong Kong	0	0	0	0	0	0	0
Iran	0	0	0	0	0	0	0
Irlande	0	0	0	0	0	0	0
Italie	0	0	0	0	0	0	0
Japon	0	0	0	0	0	0	0
Lituanie	0	0	0	0	0	0	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	0
Russie	0	0	0	0	0	0	0
Syrie	0	0	0	0	0	0	0
Turquie	0	0	0	0	0	0	0
Ukraine	0	0	0	0	0	0	0
Venezuela	0	0	0	0	0	0	0
Yémen	0	0	0	0	0	0	0
Autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	60 400	98 584	148 776	0	148 776

31.12.2017	Expositions nettes de dépréciations					Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la Juste Valeur par Résultat	Prêts et Créances				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Allemagne	10 230					10 230		10 230
Autriche	22 017					22 017		22 017
Espagne								
Etats Unis								
France	67 270	99 126				166 396	99 126	67 270
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	99 517	99 126	0	0	0	198 643	99 126	99 517

6.8 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	6 775 177
Dettes envers la clientèle	4 391 093
Dettes représentées par un titre	37 236
Valeur au bilan	11 203 506

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	920	1 539
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	9	309
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	□	□
Valeurs données en pension	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
Total	920	1 539
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	71 183	99 363
Comptes et avances à terme	6 682 968	6 461 103
Titres donnés en pension livrée	20 106	□
Total	6 774 257	6 560 466
Valeur au bilan	6 775 177	6 562 005

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	3 262 105	3 046 084
Comptes d'épargne à régime spécial	55 542	56 934
Autres dettes envers la clientèle	1 073 446	1 086 326
Titres donnés en pension livrée	□	□
Valeur au bilan	4 391 093	4 189 344

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Bons de caisse	□	4
Titres du marché interbancaire	□	□
Titres de créances négociables	□	□
Emprunts obligataires	37 236	18 408
Autres dettes représentées par un titre	□	□
Valeur au bilan	37 236	18 412

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – actifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	13 583	□	13 583	11 662	□	1 921
Prises en pension de titres	20 076	□	20 076	20 076	□	□
Prêts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des actifs financiers soumis à compensation	33 659	□	33 659	31 738	□	1 921

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	21 194	□	21 194	19 646	□	1 548
Prises en pension de titres	40 055	□	40 055	40 055	□	□
Prêts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des actifs financiers soumis à compensation	61 249	□	61 249	59 701	□	1 548

Compensation – passifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	74 782	□	74 782	11 662	58 280	4 840
Mises en pension de titres	20 106	□	20 106	20 076	□	30
Emprunts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des passifs financiers soumis à compensation	94 888	□	94 888	31 738	58 280	4 870

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	62 567	□	62 567	19 646	□	42 921
Mises en pension de titres	40 132	□	40 132	40 055	□	77
Emprunts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
Total des passifs financiers soumis à compensation	102 699	□	102 699	59 701	□	42 998

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	2 639	3 889
Impôts différés	52 090	57 953
Total actifs d'impôts courants et différés	54 729	61 842
Impôts courants	862	776
Impôts différés	3	□
Total passifs d'impôts courants et différés	865	776

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	59 316	□
Charges à payer non déductibles	546	□
Provisions pour risques et charges non déductibles	52 300	□
Autres différences temporaires	6 469	□
Impôts différés sur réserves latentes	(4 027)	□
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(5 257)	□
Couverture de flux de trésorerie	□	□
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 230	□
Impôts différés sur résultat	(3 199)	3
Total impôts différés	52 090	3

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	79 113	19 564
Charges à payer non déductibles	520	
Provisions pour risques et charges non déductibles	52 203	
Autres différences temporaires	26 390	19 564
Impôts différés sur réserves latentes	1 254	2 850
Actifs disponibles à la vente	6	2 850
Couverture de flux de trésorerie		
Gains et pertes actuariels sur avantage post-emploi	1 248	
Effet de compensation	-22 414	-22 414
Total impôts différés	57 953	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs	155 011	137 431
Comptes de stocks et emplois divers	11	80
Débiteurs divers (1)	154 815	137 251
Comptes de règlements	185	100
Capital souscrit non versé	□	□
Comptes de régularisation	51 122	117 834
Comptes d'encaissement et de transfert	540	56 745
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	□	□
Produits à recevoir	48 256	44 153
Charges constatées d'avance	558	1 010
Autres comptes de régularisation	1 768	15 926
Valeur au bilan	206 133	255 265

(1) dont 940 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Autres passifs (1)	67 161	67 314
Comptes de règlements	1 637	351
Créditeurs divers	64 197	63 544
Versement restant à effectuer sur titres	1 327	3 419
Comptes de régularisation	133 539	113 743
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	24 425	10 009
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	16	4
Produits constatés d'avance	43 776	41 670
Charges à payer	60 719	59 334
Autres comptes de régularisation	4 603	2 726
Valeur au bilan	200 700	181 057

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	4 088	4 088	□	20	(19)	□	93	4 182
Amortissements et dépréciations	(1 938)	(1 938)	□	(154)	14	□	215	(1 863)
Valeur au bilan (1)	2 150	2 150	□	(134)	(5)	□	308	2 319

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	4 184	□	7	(96)	□	(7)	4 088
Amortissements et dépréciations	(1 941)	□	(83)	79	□	7	(1 938)
Valeur au bilan (1)	2 243	□	(76)	(17)	□	□	2 150

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	197 124	197 124	□	12 252	(4 983)	□	(93)	204 300
Amortissements et dépréciations (1)	(109 966)	(109 966)	□	(8 801)	4 862	□	(217)	(114 122)
Valeur au bilan	87 158	87 158	□	3 451	(121)	□	(310)	90 178
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	3 659	3 659	□	23	(5)	□	□	3 677
Amortissements et dépréciations	(3 631)	(3 631)	□	(22)	5	□	□	(3 648)
Valeur au bilan	28	28	□	1	□	□	□	29

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	187 784	□	11 608	(2 275)	□	7	197 124
Amortissements et dépréciations (1)	(103 432)	□	(8 333)	1 806	□	(7)	(109 966)
Valeur au bilan	84 352	□	3 275	(469)	□	□	87 158
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 833	□	1	(175)	□	□	3 659
Amortissements et dépréciations	(3 779)	□	(27)	175	□	□	(3 631)
Valeur au bilan	54	□	(26)	□	□	□	28

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.14 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement (1)	14 005	14 005	□	639	1	(197)	□	□	14 447
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	1 455	1 455	□	9 651	1	(9 639)	□	10 979	12 446
Risques opérationnels (3)	11 797	11 797	□	12	□	(83)	□	□	11 726
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	5 820	5 820	□	109	(100)	(26)	□	(71)	5 732
Litiges divers (5)	4 704	4 704	□	1 165	(2 070)	(586)	□	□	3 213
Participations (6)	1	1	□	□	1	□	□	□	1
Restructurations	1	1	□	□	1	□	□	□	1
Autres risques (7)	11 436	11 436	□	664	(2 801)	(933)	□	536	8 902
TOTAL	49 217	49 217	□	12 240	(4 971)	(11 464)	□	11 444	56 466

En milliers d'euros	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement (1)	19 618	□	12	1	(5 625)	□	□	14 005
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	982	□	889	1	(416)	□	□	1 455
Risques opérationnels (3)	12 335	□	18	(36)	(620)	□	□	11 797
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	5 796	□	89	(88)	(53)	□	76	5 820
Litiges divers (5)	2 900	□	2 588	(163)	(621)	□	□	4 704
Participations (6)	1	□	□	1	□	□	□	1
Restructurations	1	□	□	1	□	□	□	1
Autres risques (7)	14 900	□	793	(3 136)	(221)	□	□	11 436
TOTAL	55 631	□	4 389	(3 423)	(7 456)	□	76	49 217

Commentaires :

(1) Voir note ci-après.

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties données.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(4) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel.

Sont constatés sous cette rubrique pour l'exercice 2018 :

- les médailles du travail pour 935 milliers d'euros
- les avantages post-emploi IAS 19 pour 4 797 milliers d'euros (dont 71 milliers d'euros indiqués en « autres mouvements » au titre des écarts actuariels constatés dans le cadre de l'application IAS19).

(5) Provisions destinées à couvrir les risques juridiques (procédures judiciaires avec la clientèle).

(6) Provisions couvrant des risques sur participation au-delà de la valeur des titres détenus.

(7) Provisions constituées pour couvrir les risques et charges divers, comprenant notamment une provision pour charge d'intérêts sur les dépôts à terme à taux progressif pour 7.862 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Provision épargne logement

✓ **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	248 391	206 920
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	900 418	839 040
Ancienneté de plus de 10 ans	1 254 508	1 260 470
Total plans d'épargne-logement	2 403 317	2 306 430
Total comptes épargne-logement	283 943	288 500
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 687 260	2 594 930

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	1 950	2 700
Comptes épargne-logement	17 420	25 360
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	19 370	28 060

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	566	258
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	7 123	6 925
Ancienneté de plus de 10 ans	6 733	6 810
Total plans d'épargne-logement	14 422	13 993
Total comptes épargne-logement	25	12
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 447	14 005

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	13 993	13 993	626	197	□	14 422
Comptes épargne-logement	12	12	13	□	□	25
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 005	14 005	639	197	□	14 447

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15 Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	113 035
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□
Valeur au bilan	□	113 035

6.16 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2018

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2018	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2018	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont 0 Caisse Locale	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part du Public	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part auto détenue	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	□	□	□	□	29,36%	0,00%
Dont 1 Caisse Locale	10	□	(10)	□	0,00%	0,00%
Dont part du Public	321 538	10	□	321 548	4,36%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 842 570	□	□	1 842 570	25,00%	0,00%
Part sociales	□	□	□	□	70,64%	100,00%
Dont 85 Caisses Locales	5 206 042	3	□	5 206 045	70,64%	97,68%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	39	4	(7)	36	0,00%	2,20%
Dont Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	2	□	□	2	0,00%	0,12%
Dont Autres	□	□	□	□	0,00%	0,00%
Total	7 370 201	17	(17)	7 370 201	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant du capital est de 112 396 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net (en euros)	Montant Net (en euros)
2015	4,09	0,27
2016	3,90	0,38
2017	3,89	0,38
Prévu 2018	3,96	0,38

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 154 milliers d'euros en 2018.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2018

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne du 22 mars 2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

Le Conseil d'Administration du 22 février 2019 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2018 :	97.350.308,74 €
Report à nouveau « changements de méthode :	909.797,34 €
Résultat à affecter :	98.260.106,08 €
Rémunération des parts sociales :	1.984.819,09 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.569.907,28 €
Affectation à la Réserve légale :	65.779.034,78 €
Affectation à la réserve facultative :	21.926.344,93 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les rémunérations suivantes avaient été versées au titre des trois exercices précédents :

10.280.312,16 € au titre de l'exercice 2015,
10.424.880,45 € au titre de l'exercice 2016,
et 10.403.238,12 € au titre de l'exercice 2017.

La rémunération proposée au titre de l'exercice 2018, ainsi que celles versées les années précédentes, sont éligibles conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé que seuls les sociétaires personnes physiques résidant en France peuvent bénéficier de cette réfaction.

6.17 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	68 956	□	□	□	□	68 956
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	40 065	188	594	6 589	397 128	444 564
Instruments dérivés de couverture	□	692	10 816	13	□	11 521
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 297	65 106	88 086	12 307	1 292 287	1 478 083
Actifs financiers au coût amorti	877 316	1 387 790	4 038 282	5 066 384	10 423	11 380 195
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	□	□	□	□	24 475	24 475
Total actifs financiers par échéance	1 006 634	1 453 776	4 137 778	5 085 293	1 724 313	13 407 794
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	216	143	594	1 236	□	2 189
Instruments dérivés de couverture	292	3 090	7 342	61 869	□	72 593
Passifs financiers au coût amorti	4 922 697	2 296 931	2 674 146	1 309 732	□	11 203 506
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	□	□	□	□	9 294	9 294
Total passifs financiers par échéance	4 923 205	2 300 164	2 682 082	1 372 837	9 294	11 287 582

(en milliers d'euros)	31.12.2017					
	Indéterminée	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		70 345				70 345
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		10	242	849	783	1 884
Instruments dérivés de couverture		3	1 130	10 409	8 018	19 560
Actifs financiers disponibles à la vente	1 092 512	66 841	106 995	175 846	168 326	1 610 520
Prêts et créances sur les établissements de crédit		75 733	65 208	99 772	293 204	533 917
Prêts et créances sur la clientèle		753 676	1 241 948	3 544 071	4 481 241	10 020 936
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 367					-2 367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		7 736	34 849	184 486	193 114	420 185
Total actifs financiers par échéance	1 090 145	974 344	1 450 372	4 015 433	5 144 686	12 674 980
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		57	243	849	804	1 953
Instruments dérivés de couverture		876	3 327	12 631	43 781	60 615
Dettes envers les établissements de crédit		1 435 988	1 746 354	1 970 334	1 409 329	6 562 005
Dettes envers la clientèle		3 270 294	187 836	728 415	2 799	4 189 344
Dettes représentées par un titre		4	0		18 408	18 412
Dettes subordonnées		109 903	3 132			113 035
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 594					10 594
Total passifs financiers par échéance	10 594	4 817 122	1 940 892	2 712 229	1 475 121	10 955 958

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements (1)	(62 139)	(60 700)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(6 679)	(6 485)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 110)	(2 119)
Autres charges sociales	(24 411)	(20 132)
Intéressement et participation	(13 249)	(12 829)
Impôts et taxes sur rémunération	(10 271)	(13 164)
Total charges de personnel	(118 859)	(115 429)

(1) Dont indemnités IFC et retraite pour 579 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 494 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Dont médailles du travail pour 109 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 89 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
France	1 719	1 710
Étranger	□	□
Total	1 719	1 710

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	30 283	□	30 283	28 805
Écart de change	□	□	□	□
Coût des services rendus sur l'exercice	2 015	□	2 015	2 007
Coût financier	412	□	412	395
Cotisations employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	□	□	□	□
Variations de périmètre	(73)	□	(73)	(16)
Prestations versées (obligatoire)	(1 091)	□	(1 091)	(1 456)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	626	□	626	405
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(182)	□	(182)	143
Dette actuarielle au 31/12/N	31 990	□	31 990	30 283

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 015	□	2 015	2 007
Charge/produit d'intérêt net	52	□	52	68
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 067	□	2 067	2 075

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	8 055	□	8 055	7 591
Écart de change	□	□	□	□
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(109)	□	(109)	(84)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	626	□	626	405
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(182)	□	(182)	143
Ajustement de la limitation d'actifs	□	□	□	□
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	335	□	335	464

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	25 391	□	25 391	23 960
Écart de change	□	□	□	□
Intérêt sur l'actif (produit)	360	□	360	327
Gains/(pertes) actuariels	109	□	109	84
Cotisations payées par l'employeur	2 498	□	2 498	2 492
Cotisations payées par les employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	□	□	□	□
Variations de périmètre	(73)	□	(73)	(16)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
Prestations payées par le fonds	(1 091)	□	(1 091)	(1 456)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	27 194	□	27 194	25 391

Position nette

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	(31 990)	<input type="checkbox"/>	(31 990)	(30 283)
Impact de la limitation d'actifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Juste valeur des actifs fin de période	27 194	<input type="checkbox"/>	27 194	25 391
Position nette (passif)/ actif fin de période	(4 796)	<input type="checkbox"/>	(4 796)	(4 892)

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,42%	0,00%	1,38%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2 à 4 %	0,00%	2 à 4 %	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,80%	2 665	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9,80%	2 665	<input type="checkbox"/>
Obligations	83,00%	22 571	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	83,00%	22 571	<input type="checkbox"/>
Immobiliers	7,20%	1 958		0,00%	<input type="checkbox"/>		7,20%	1 958	
Autres actifs	0,00%	<input type="checkbox"/>		0,00%	<input type="checkbox"/>		0,00%	<input type="checkbox"/>	

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,31 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,83 %.

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

7.5 Autres avantages sociaux

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne complète la rémunération variable collective par la mise en place d'accords de participation, d'intéressement et de plan d'épargne d'entreprise. La participation est déterminée conformément aux dispositions légales en vigueur. L'enveloppe d'intéressement globale, intégrant la participation, est basée sur le résultat net bilan. Le plan d'épargne d'entreprise est basé sur un abondement plafonné et fonction des versements effectués aux fonds communs de placement.

Les provisions constituées par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 935 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.242 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements donnés	1 743 362	1 797 554
Engagements de financement	1 218 651	1 257 781
Engagements en faveur des établissements de crédit	□	□
Engagements en faveur de la clientèle	1 218 651	1 257 781
Ouverture de crédits confirmés	745 451	853 451
Ouverture de crédits documentaires	5 249	5 620
Autres ouvertures de crédits confirmés	740 202	847 831
Autres engagements en faveur de la clientèle	473 200	404 330
Engagements de garantie	524 711	539 773
Engagements d'ordre des établissements de crédit	268 385	261 558
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	□	□
Autres garanties (1)	268 385	□
Engagements d'ordre de la clientèle	256 326	278 215
Cautions immobilières	6 023	7 602
Autres garanties d'ordre de la clientèle	250 303	270 613
Engagements sur titres	□	□
Titres à livrer	□	□
Engagements reçus	2 257 091	3 094 174
Engagements de financement	23 063	30 990
Engagements reçus des établissements de crédit	23 063	30 990
Engagements reçus de la clientèle	□	□
Engagements de garantie	2 234 028	3 063 184
Engagements reçus des établissements de crédit	294 373	258 247
Engagements reçus de la clientèle	1 939 655	2 804 937
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	295 836	311 719
Autres garanties reçues	1 643 819	2 493 218
Engagements sur titres	□	□
Titres à recevoir	□	□

(1) Dont 261 558 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014..

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 707 326	2 558 544
Titres prêtés	□	□
Dépôts de garantie sur opérations de marché	□	□
Autres dépôts de garantie	□	□
Titres et valeurs donnés en pension	20 106	40 132
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 727 432	2 598 676
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	□	□
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	□	□
Titres et valeurs reçus en pension	20 405	42 043
Titres vendus à découvert	□	□
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	20 405	42 043

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a versé un dépôt de 88,5 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pou 229,4 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2018, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a apporté 2 707 326 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 558 544 milliers d'euros en 2017. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a apporté :

- 1 586 414 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 588 204 milliers d'euros en 2017 ;
- 295 936 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 336 986 milliers d'euros en 2017 ;
- 824 976 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 633 354 milliers d'euros en 2017.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

9. Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas opéré en 2018 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	10 929 815	11 329 068		774 947	10 554 121
Prêts et créances sur les établissements de crédit	476 417	473 892		473 892	
Comptes ordinaires et prêts JJ	48 904	48 896		48 896	
Comptes et prêts à terme	407 213	404 367		404 367	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	20 076	20 405		20 405	
Prêts subordonnés	224	224		224	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	10 453 398	10 855 176		301 055	10 554 121
Créances commerciales	13 990	14 746			14 746
Autres concours à la clientèle	10 392 802	10 782 566		243 191	10 539 375
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Avances en comptes courants d'associés	10 569	10 499		10 499	
Comptes ordinaires débiteurs	36 037	47 365		47 365	
Titres de dettes	450 380	455 811	454 543	1 268	
Effets publics et valeurs assimilées	98 584	100 901	100 901		
Obligations et autres titres à revenu fixe	351 796	354 910	353 642	1 268	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 380 195	11 784 879	454 543	776 215	10 554 121

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	10 996 063	0	610 377	10 385 686
Créances sur les établissements de crédit	539 525	0	539 525	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	74 091		74 091	
Comptes et prêts à terme	423 167		423 167	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée	42 043		42 043	
Prêts subordonnés	224		224	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	10 456 538	0	70 852	10 385 686
Créances commerciales	20 845			20 845
Autres concours à la clientèle	10 364 841			10 364 841
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés				
Titres non cotés sur un marché actif	3 434		3 434	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	12 696		12 696	
Comptes ordinaires débiteurs	54 722		54 722	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	427 765	427 765	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	101 636	101 636		
Obligations et autres titres à revenu fixe	326 129	326 129		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 423 828	427 765	610 377	10 385 686

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	6 775 177	6 950 281	□	6 950 281	□
Comptes ordinaires et emprunts JJ	71 192	71 184	□	71 184	□
Comptes et emprunts à terme	6 683 879	6 858 251	□	6 858 251	□
Valeurs données en pension	□	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	20 106	20 846	□	20 846	□
Dettes envers la clientèle	4 391 093	4 383 312	□	4 322 028	61 284
Comptes ordinaires créditeurs	3 262 105	3 261 971	□	3 261 971	□
Comptes d'épargne à régime spécial	55 542	55 542	□	□	55 542
Autres dettes envers la clientèle	1 073 446	1 065 799	□	1 060 057	5 742
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	37 236	36 937	36 937	□	□
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 203 506	11 370 530	36 937	11 272 309	61 284

	Valeur au bilan au 31/12/2017	Juste valeur au 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	6 609 192	6 609 192		6 609 192	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	59 533	59 533		59 533	
Comptes et emprunts à terme	6 505 232	6 505 232		6 505 232	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	44 427	44 427		44 427	
Dettes envers la clientèle	4 180 982	4 180 982		4 180 982	
Comptes ordinaires créditeurs	3 045 950	3 045 950		3 045 950	
Comptes d'épargne à régime spécial	56 934	56 934		56 934	
Autres dettes envers la clientèle	1 078 098	1 078 098		1 078 098	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	18 408	18 408	18 408		
Dettes subordonnées	109 903	109 903	109 903		
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	10 918 485	10 918 485	128 311	10 790 174	

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 062	□	2 062	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□	□	□
Titres détenus à des fins de transaction	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Instruments dérivés	2 062	□	2 062	□
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	442 502	393 551	45 626	3 325
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	761	□	761	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	761	□	761	□
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	441 741	393 551	44 865	3 325
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	441 741	393 551	44 865	3 325
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 454	2 129	□	3 325
OPCVM	436 287	391 422	44 865	□
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	1 478 083	185 796	1 292 287	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 292 287	□	1 292 287	□
Actions et autres titres à revenu variable	2 197	□	2 197	□
Titres de participation non consolidés	1 290 090	□	1 290 090	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	185 796	185 796	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	185 796	185 796	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	60 400	60 400	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 396	125 396	□	□
Instruments dérivés de couverture	11 521	□	11 521	□
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 934 166	579 347	1 351 496	3 325
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□	□	□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	□
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		□	□	□

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 189	□	2 189	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	2 189	□	2 189	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	72 593	□	72 593	□
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	74 782	□	74 782	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
Total des transferts vers chacun des niveaux		□	□	□

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 039	□	2 039	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	2 039	□	2 039	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	44 206	□	44 206	□
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	46 245	□	46 245	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
Total des transferts vers chacun des niveaux		□	□	□

➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>En milliers d'euros</i>											
Solde d'ouverture (01/01/2018)	3 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains / pertes de la période (1)	(110)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(110)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2018)	3 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension libérée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées
En milliers d'euros																	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0	0	0	0	0	0	0	3 435	0	3 435	0	0	0	0	0	0	0
Gain (perles de la période (1))								(110)		(110)							
Comptabilisés en résultat								(110)		(110)							
Comptabilisés en capitaux propres																	
Achats de la période																	
Ventes de la période																	
Émissions de la période																	
Dévolements de la période																	
Redressements de la période																	
Variations liées au périmètre de la période																	
Transferts																	
Transferts vers niveau 3																	
Transferts hors niveau 3																	
Solde de clôture (31/12/2018)	0	0	0	0	0	0	0	3 325	0	3 325	0	0	0	0	0	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(127)
Comptabilisés en résultat	(127)
Comptabilisés en capitaux propres	□

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par des passifs financiers à La juste valeur selon le niveau 3.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

11.1 Informations sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les restrictions sur les entités contrôlées.

11.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2018.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit auto souscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 25,4 millions d'euros aux FCT.

11.2 Composition du périmètre

Les évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Au 31 décembre 2018, une nouvelle caisse locale, la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de L'Innovation, a été créée. Cette caisse locale a pour objet de réunir des acteurs de l'innovation pour faire émerger, dynamiser et accélérer les projets innovants.

Le périmètre de consolidation est ainsi présenté

Sociétés mères	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.18	31.12.17	31.12.18	31.12.17
CAISSE REGIONALE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
Caisses Locales de :						
AIGNAY LE DUC	France	Intégration globale	100	100	100	100
AILLANT SUR THOLON	France	Intégration globale	100	100	100	100
ANCY LE FRANC	France	Intégration globale	100	100	100	100
ARCIS VAL D'AUBE	France	Intégration globale	100	100	100	100
ARNAY-BLIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
AUXERRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
AUXONNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BAIGNEUX LES JUIFS	France	Intégration globale	100	100	100	100
BAR SUR AUBE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BAR SUR SEINE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BASSE YONNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BEAUNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BEZE ET VINGEANNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
BOUILLY	France	Intégration globale	100	100	100	100
BOURBONNE LES BAINS	France	Intégration globale	100	100	100	100
BOURMONT	France	Intégration globale	100	100	100	100
BREVIANDES	France	Intégration globale	100	100	100	100
BRIENON SUR ARMANCON	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHABLIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHALINDREY	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHARNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
CHAUMONT	France	Intégration globale	100	100	100	100
CLEFMONTIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
COURSON LES CARRIERES	France	Intégration globale	100	100	100	100
COTE DE NUITS	France	Intégration globale	100	100	100	100
DE L'INNOVATION	France	Intégration globale	100	0	100	0
DE SEINE ET NOXE (anc NOGENT SUR SEINE)	France	Intégration globale	100	100	100	100
DES TILLES	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON CENTRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON EST	France	Intégration globale	100	100	100	100
DIJON OUEST	France	Intégration globale	100	100	100	100
DU SENONAI	France	Intégration globale	100	100	100	100
DU CHATILLONNAIS (anc HAUTES COTES D'OR)	France	Intégration globale	100	100	100	100
ESSOYES	France	Intégration globale	100	100	100	100
FAYL LAFERTE	France	Intégration globale	100	100	100	100
GALLIENI	France	Intégration globale	100	100	100	100
GENLIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
JOIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
JOINVILLE	France	Intégration globale	100	100	100	100
LES RICEYS	France	Intégration globale	100	100	100	100
LES TROIS PROVINCES	France	Intégration globale	100	100	100	100
LES TROIS VALLEES	France	Intégration globale	100	100	100	100
LIERNAIS SAULIEU	France	Intégration globale	100	100	100	100
LUSIGNY-EUROPE	France	Intégration globale	100	100	100	100
MIGENNES	France	Intégration globale	100	100	100	100
MONTBARD	France	Intégration globale	100	100	100	100
MONTIER EN DER	France	Intégration globale	100	100	100	100

Sociétés mères	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.18	31.12.17	31.12.18	31.12.17
NOGENT EN BASSIGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
NOLAY	France	Intégration globale	100	100	100	100
NORD EST AUBOIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
NOYERS SUR SEREIN	France	Intégration globale	100	100	100	100
PAYS D'ARMANCE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PAYS D'OTHE EN CHAMPAGNE (anc AIX EN OTHE)	France	Intégration globale	100	100	100	100
PAYS D'OTHE ET VALLEE DE LA VANNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PINEY	France	Intégration globale	100	100	100	100
PLATEAU DE LANGRES	France	Intégration globale	100	100	100	100
PONT SAINTE MARIE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PONT SUR YONNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
PONTAILLER SUR SAONE	France	Intégration globale	100	100	100	100
POUILLY SOMBERNON	France	Intégration globale	100	100	100	100
PRECY SOUS THIL	France	Intégration globale	100	100	100	100
PUISAYE VAL DE LOING	France	Intégration globale	100	100	100	100
RIVES DE LA BLAISE	France	Intégration globale	100	100	100	100
ROMILLY SUR SEINE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT DIZIER	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT FLORENTIN FLOGNY	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT JEAN DE LOSNE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT MARTIN	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT SAUVEUR	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT SEINE L'ABBAYE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SAINT VALERIE	France	Intégration globale	100	100	100	100
SELONGEY	France	Intégration globale	100	100	100	100
SEMUR EN AUXOIS	France	Intégration globale	100	100	100	100
SEREIN	France	Intégration globale	100	100	100	100
SEURRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
TONNERRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
TOUCY	France	Intégration globale	100	100	100	100
TROYES CENTRE	France	Intégration globale	100	100	100	100
VALLEES DE L' AUBE ET DE L'AUJON	France	Intégration globale	100	100	100	100
VENAREY LES LAUMES	France	Intégration globale	100	100	100	100
VENDEUVRE SUR BARSE	France	Intégration globale	100	100	100	100
VERMENTON	France	Intégration globale	100	100	100	100
VEZELAY MORVAN	France	Intégration globale	100	100	100	100
VILLENAUXE LA GRANDE	France	Intégration globale	0	100	0	100
VITTEAUX	France	Intégration globale	100	100	100	100

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.18	31.12.17	31.12.18	31.12.17
SEQUANA	France	Globale	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015-2017-2018	France	Globale	100%	100%	100%	100%

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt 31/12/2018	Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
SAS ACTIF'INVEST	FRANCE	100%	Entité non significative
SAS CADINVEST	FRANCE	100%	Entité non significative
SAS CACB IMMOBILIER	FRANCE	100%	Entité non significative
SAS CREINVEST CHAMPAGNE-BOURGOGNE	FRANCE	100%	Entité non significative
SAS ICAUNA FINANCES	FRANCE	98%	Entité non significative
SARL ICAUNA	FRANCE	100%	Entité non significative
SA NOVAPARC	FRANCE	50%	Entité en liquidation
SAS VILLAGE BY CACB	FRANCE	100%	Entité non significative

Titres de participations significatifs non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidés	Siège social	% d'intérêt 31/12/2018	Montant des capitaux propres (en milliers d'euros)	Résultat du dernier exercice (en milliers d'euros)
SARL SOCIETE D'EDITION ET DE PUBLICATION AGRICOLE	FRANCE	16%	81	-6
SAS FIBRES RECHERCHE DEVELOPPEMENT	FRANCE	11%	487	57
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	FRANCE	12%	49 754	1 672

12.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Aucune information significative n'est à relever sur ce périmètre.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par ce type d'information.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.